

## Revue générale de droit



Gérard Cornu (sous dir. de), *Vocabulaire juridique*, Association Henri Capitant, Paris, Presses Universitaires de France, 1987, XX + 839 pp., 490 FF., ISBN 2 13 039446 9

Mireille D.-Castelli, *Précis du droit de la famille*, Québec, PUL, 1987, 423 pages. ISBN 2-7637-7121

Renée Joyal, *Précis de droit des jeunes*, Les Éditions Yvon Blais Inc., Montréal, 1986, 141 pages. ISBN : 2-89073-599-0

Joël-Benoît d'Onorio, *La nomination des évêques*, Paris, Tardy 1986, 159 pp. ISBN : 2-7105-0277-1

Gilles Gariépy et Pierre Marcoux, *Les pensions alimentaires, implications fiscales, tableaux des effets financiers*, Les éditions Yvon Blais inc., Montréal, 1987, 300 pages. ISBN 2-89073-603-2

*Fundamentos culturales de la paz en Europa* (Fondements culturels de la paix en Europe), ISBN 84-7665-022-1 (pour l'oeuvre complète)

Ernest Caparros, s.r.c., Marlène Cano et Marie Pratte

---

Volume 18, numéro 3, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1058704ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1058704ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

### Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

### ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

### Citer ce compte rendu

Caparros, E., Cano, M. & Pratte, M. (1987). Compte rendu de [Gérard Cornu (sous dir. de), *Vocabulaire juridique*, Association Henri Capitant, Paris, Presses Universitaires de France, 1987, XX + 839 pp., 490 FF., ISBN 2 13 039446 9 / Mireille D.-Castelli, *Précis du droit de la famille*, Québec, PUL, 1987, 423 pages. ISBN 2-7637-7121 / Renée Joyal, *Précis de droit des jeunes*, Les Éditions Yvon Blais Inc., Montréal, 1986, 141 pages. ISBN : 2-89073-599-0 / Joël-Benoît d'Onorio, *La nomination des évêques*, Paris, Tardy 1986, 159 pp. ISBN : 2-7105-0277-1 / Gilles Gariépy et Pierre Marcoux, *Les pensions alimentaires, implications fiscales, tableaux des effets financiers*, Les éditions Yvon Blais inc., Montréal, 1987, 300 pages. ISBN 2-89073-603-2 / *Fundamentos culturales de la paz en Europa* (Fondements culturels de la paix en Europe), ISBN 84-7665-022-1 (pour l'oeuvre complète)]. *Revue générale de droit*, 18(3), 727–732. <https://doi.org/10.7202/1058704ar>

---

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1988

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

---

## Notices bibliographiques

**Gérard CORNU (sous dir. de), *Vocabulaire juridique*, Association Henri Capitant, Paris, Presses Universitaires de France, 1987, XX + 839 pp., 490 FF., ISBN 2 13 039446 9.**

La communauté juridique francophone vient de contracter une immense dette de gratitude envers le doyen Gérard Cornu. Il a été le maître d'œuvre de ce magnifique *Vocabulaire juridique* publié en mars 1987 par les Presses Universitaires de France sous les auspices de l'Association Henri Capitant.

Qui n'a pas employé son prédécesseur, le *Vocabulaire juridique* publié sous la direction d'Henri Capitant en 1936? Épuisé depuis longtemps, il se perpétuait par la photocopie afin de combler un besoin existant aussi bien chez les juristes que chez les traducteurs. Malgré son vieillissement, il demeurerait un outil de travail indispensable.

Mais une refonte et une mise à jour apparaissaient nécessaires. C'est ainsi que l'Association Henri Capitant avait entrepris cette tâche monumentale en 1972 et en confiait la direction au doyen Cornu. Treize ans plus tard nous recevons cet ouvrage complété, fini, ciselé. Refonte, certes; mais à les comparer, on constate que le *Vocabulaire* de 1936 a été le canevas sur lequel l'impressionnante équipe (pas moins d'une centaine de juristes) dirigée de main de maître par Gérard Cornu a brodé, avec précision et concision, les définitions de 9 078 mots.

Philippe Malinvaux, président de l'Association Henri Capitant, lui-même membre du Comité de direction et l'un des collaborateurs, souligne, dans son avant-propos, l'importance du travail du doyen Cornu : - « l si nombreux et fidèles qu'aient pu être les collaborateurs du *Vocabulaire*, le maître d'œuvre est toujours seul, seul devant ses responsabilités [...]. Maître d'œuvre, il a été aussi l'artisan sans lequel ce dictionnaire n'aurait jamais été mené à son terme; n'a-t-il pas ciselé de sa plume quelque 1 700 mots

de droit civil, de procédure civile et de bien d'autres disciplines ? » (pp. V-VI). Il a aussi assuré l'ensemble de la révision de l'ouvrage, avec la collaboration de Marie-Chantal Boutard-Labarde, professeur à l'Université d'Orléans, et de Serge Balian, avocat à la Cour de Paris.

Dans une préface, qui mérite d'être lue avec grande attention, le doyen Cornu nous expose la démarche méthodologique suivie, en même temps qu'il délimite le contenu du vocabulaire. Il précise qu'il s'agit de la définition des termes, mais englobant « toutes les combinaisons de termes qui, se situant au même niveau que le mot comme élément linguistique indivisible, ont la même fonction d'unité significative élémentaire : mots composés (*location-attribution*), locutions consacrées (*sous bénéfice d'inventaire, bon pour*), ensembles soudés (*dénonciation de nouvelle œuvre*) » (p. VIII). La consultation du vocabulaire laisse voir que les entrées à ce titre sont abondantes. Il s'agit, en outre, des termes de la langue française. Mais on n'a pas, par ailleurs, exclu des mots ou des expressions latines qui émaillent le *Vocabulaire* (*dolus bonus, dolus malus, erga omnes, erratum, exceptio non adimpleti contractus, in bonus, locus regit actum, ratio legis, ut possidetis*, etc.) et sont d'une grande utilité. On a aussi fait une place à des mots anglais, souvent avec renvoi et, au besoin, en donnant l'ancienne source française du mot anglais (*label*), ou en renvoyant à la francisation (*factoring à affacturage*). Ces définitions de mots anglais (p. ex. : *estoppel, excess loss, gentlemen's agreement, stop-loss, warrant*, etc.) ne manqueront pas d'attirer l'attention des traducteurs dans notre contexte bilingue et bijuridique.

Il s'agit, enfin, des termes juridiques du droit français. Ce qui permet au juriste non français de mieux comprendre le sens de l'abondante littérature juridique française, et en droit civil québécois d'être en possession de nombreuses définitions qui nous seront d'une grande utilité.

Une des grandes richesses du *Vocabulaire*, qu'il nous a été donné de découvrir par son utilisation fréquente depuis que nous l'avons reçu, est la place accordée à la polysémie. Partant de l'étymologie, on nous donne, au besoin, un regroupement de sens par matières (civil, administratif, pénal, etc.) et le ou les sens fondamentaux. S'ajoutent ensuite les sous-mots qui peuvent être dans certains cas fort abondants, permettant de saisir la multiplicité des nuances. Ainsi des termes comme *action*, *droit*, *enfant*, *faute*, *intérêt*, *juge*, *mandat*, *servitude*, *société*, comportent une grande diversité de sous-mots, s'étendant parfois sur plusieurs pages.

Nous sommes, sans l'ombre d'un doute, devant un ouvrage magistral, avec lequel l'imprécision terminologique ne sera plus permise. Par ailleurs, l'inclusion de termes comme *ordonnancement juridique* et *raisonnement juridique*, permettra aussi d'apporter des éléments intéressants à la conceptualisation du droit.

Il est à souhaiter que *Vocabulaire juridique* devienne l'outil indispensable des juristes, en herbe ou chevronnés, aussi bien que des traducteurs juridiques.

**Ernest CAPARROS, s.r.c.**

Professeur à la Faculté de droit  
de l'Université d'Ottawa

**Mireille D.-CASTELLI, *Précis du droit de la famille*, Québec, PUL, 1987, 423 pages. ISBN 2-7637-7121.**

Ce volume de la professeure Mireille D.-Castelli constitue un excellent ouvrage de base en droit de la famille. D'un contenu clair et d'une présentation simple, ce précis s'avère, tout spécialement pour des fins académiques, un excellent instrument de travail.

L'explication des plus récents points de droit, de la doctrine et de la jurisprudence permet à l'étudiant d'y trouver un exposé succinct de la matière. La grande qualité pédagogique de ce livre relève principalement de l'insertion de questions portant sur les sujets à l'étude. Cette approche a

l'avantage de permettre une évaluation continue des connaissances acquises.

La personne désirant approfondir une recherche appréciera également cet ouvrage : des références à diverses publications — entre autres, d'ordre sociologique — lui donnent la possibilité de fouiller et d'élaborer sur un point spécifique.

Certains aspects de ce livre font l'objet de questionnements et de prises de positions de la part de l'auteure. Le lecteur est par conséquent amené à approfondir sa propre réflexion. Il est toutefois regrettable que l'impact de ces commentaires critiques soit diminué par la présentation technique; le caractère du lettrage utilisé pour ces passages ayant intérêt à être souligné plutôt qu'à être réduit comme il l'est.

Cette remarque mise à part, ce volume est bien fait et se révèle un outil de travail des plus indiqués dans le secteur du droit familial.

**Marlène CANO**

Professeure à la Faculté de droit  
de l'Université d'Ottawa

**Renée JOYAL, *Précis de droit des jeunes*, Les Éditions Yvon Blais Inc., Montréal, 1986, 141 pages. ISBN : 2-89073-599-0.**

Avant la parution du *Précis de droit des jeunes* de madame Renée Joyal, aucun manuel de droit du Québec n'était consacré à ce seul sujet. Cela est d'ailleurs étonnant puisque de plus en plus de facultés de droit offrent maintenant un cours portant sur le droit des jeunes ou droit de l'enfance. L'ouvrage du professeur Renée Joyal a donc certainement sa place dans la littérature juridique québécoise.

Le précis est divisé en deux parties : les jeunes et leur famille, les jeunes et leur patrimoine. Il semble qu'un deuxième volume soit en préparation; il traitera des jeunes et de la société.

L'auteur a rassemblé dans son ouvrage des données jusqu'ici éparpillées et emprisonnées dans les différentes branches du droit. Elle traite de droit des personnes (statut juridique du fœtus, actes de nais-

sance, tutelle et curatelle), de droit de la famille (filiation, obligation alimentaire, autorité parentale), de succession, et bien sûr énonce les principes fondamentaux relatifs à la responsabilité des mineurs et à leur capacité de contracter.

Les règles sont exposées de façon concise, il s'agit en effet d'un précis. Le lecteur ne doit donc pas s'attendre à y trouver une étude exhaustive de tous les problèmes juridiques concernant la jeunesse. L'auteur aborde les questions classiques, qui sont en fait les plus importantes. Elle a choisi, dans la jurisprudence récente, les jugements qui illustrent le mieux les principes qu'elle explique; elle les cite sans les analyser. À la fin de chaque section, se trouve cependant une bibliographie sommaire permettant au lecteur d'approfondir les questions qu'il juge intéressantes. De plus, l'auteur prend soin de noter, en fin de chapitre, les principales modifications proposées par la *Loi portant réforme du droit des personnes, des successions et des biens*.

Ce volume ne se distingue donc pas par la profondeur du texte ou par l'originalité de ses propos, il se signale toutefois par la clarté de son discours. L'auteur a su, comme elle le désirait, exposer de façon à la fois complète et concise les différents aspects des sujets qu'elle a choisi de traiter. Certains chapitres sont plus techniques et donc plus arides; d'autres, comme celui traitant de la filiation par le sang, attirent l'attention. L'auteur a en effet réussi à y exposer simplement et brièvement des problèmes parfois complexes.

Cet ouvrage est destiné aux étudiants. Il leur plaira certainement; la simplicité du texte et la clarté de l'analyse font en effet de ce précis un ouvrage très agréable à lire.

**Marie PRATTE**

Professeur à la Faculté de droit  
de l'Université d'Ottawa

**Joël-Benoît d'ONORIO, *La nomination des évêques*, Paris, Tardy 1986, 159 pp. ISBN : 2-7105-0277-1.**

Le professeur d'Onorio, directeur de l'Institut Portalis de l'Université d'Aix-

Marseille, nous livre une étude ponctuelle et fort bien documentée. Le sous-titre de cet ouvrage, *Procédures canoniques et conventions diplomatiques*, annonce les deux parties du texte.

L'introduction (pp. 5-23) commence par souligner que « la nomination des évêques de l'Église catholique offre un domaine d'investigation très stimulant pour le droit comparé » (p. 7). Le rôle du droit canonique y est évidemment fondamental, mais les interventions des pouvoirs étatiques, là où elles existent, apportent un double élément de droit comparé : d'un côté, droit canonique — droit de l'état; de l'autre, conventions diplomatiques entre elles.

Les pages que l'auteur dédie à présenter « les évêques dans l'Église » (pp. 7-17) constituent un résumé compact et bien documenté des fonctions épiscopales et de ses diverses manifestations; l'apport historique et les exemples concrets permettront au profane en droit canonique de s'instruire très adéquatement. L'auteur, à juste titre, a choisi de présenter les évêques dans l'Église en utilisant les notions évêque diocésain, évêque titulaire; il inclut parmi ces derniers les Ordinaires militaires, les Vicaires apostoliques, les Exarques apostoliques, les Administrateurs apostoliques, les Prélats personnels et les Abbés territoriaux. Une telle présentation comporte une certaine ambiguïté, puisqu'elle met en veilleuse que les détenteurs de ces fonctions, pour la plupart, exercent un pouvoir propre et ordinaire de juridiction dans l'organisation constitutionnelle de l'Église tout comme les évêques diocésains.

La section « Les évêques et les États » (pp. 17-23) permet à l'auteur de nous faire une esquisse fort vivante et historiquement documentée des intervenants dans la nomination des évêques, soulignant le souhait du Concile Vatican II de demander aux pouvoirs étatiques de renoncer aux droits et privilèges dont ils pouvaient jouir, en vertu d'une convention ou d'une coutume, dans ce domaine.

La première partie (pp. 25-43) étudie « Le droit commun : la libre nomination par le Pontife Romain ». L'auteur illustre les procédures suivies pour l'établissement des listes des « évêques » de quelques

exemples, tout en faisant une étude des dispositions du droit canonique (le Code de droit canonique et les Normes concernant la désignation des nouveaux évêques dans l'Église latine, établies par le Conseil pour les Affaires publiques de l'Église et approuvées par le Souverain Pontife en 1972) qui régissent cette démarche. Il développe, dans son second chapitre « l'enquête pontificale », émaillant l'application du droit d'exemples bien concrets. Le texte de cette première partie est riche en contenu et fort vivant. La section 2, concernant la participation des fidèles (pp. 38-43) mérite une lecture attentive. En effet, l'auteur met en évidence, avec des exemples à l'appui, les dangers et les difficultés qu'une vision trop « électorale » de cette participation des fidèles comporte.

La deuxième partie (pp. 45-88) se penche sur « Les exceptions : L'intervention limitée d'autorités ecclésiastiques ou politiques ». L'auteur étudie d'abord les conventions diplomatiques entre le Saint-Siège et une vingtaine d'États dont les autorités interviennent d'une façon ou d'une autre dans les nominations épiscopales. Il s'attarde aux rôles respectifs dans ces nominations, ainsi qu'à l'évolution de ces conventions diplomatiques, mettant en relief l'effort du Saint-Siège pour obtenir l'accord des différents États afin de ramener le plus possible la nomination des évêques au droit commun. Il s'agit d'une étude fort intéressante et bien documentée de droit international public. Le second chapitre, « Les circonstances politiques », est une chronique très vivante de la situation de l'Église catholique, notamment de sa hiérarchie dans les pays gouvernés par des régimes d'inspiration marxiste. Histoire récente, souvent mal connue, que l'auteur présente avec abondance de renseignements fort pertinents. Les défenseurs des droits de la personne y trouveront de quoi nourrir leurs réflexions.

Dans sa conclusion, l'auteur met résolument en évidence, comme il se doit, le rôle primordial du Souverain Pontife dans la nomination des évêques.

L'ouvrage finit par une partie « Documents » dans laquelle il reproduit des extraits de dispositions du droit canonique et de conventions avec des États,

ainsi que des exemples de bulles de nomination d'évêques condordataires français, et autres documents en rapport avec des intervenants plus ou moins directs dans les démarches de nomination des évêques.

La bibliographie qui clôt le volume est fort pertinente.

Somme toute, un ouvrage de grand intérêt : le canoniste y trouve les normes canoniques étudiées avec adresse, illustrées avec des exemples fort à propos et enchaînés avec les conventions internationales; le spécialiste du droit international public tirera profit de la présentation de ces conventions; le profane obtiendra réponse à bien des questions.

**Ernest CAPARROS, s.r.c.**

Professeur à la Faculté de droit  
de l'Université d'Ottawa

**Gilles GARIÉPY et Pierre MARCOUX, *Les pensions alimentaires, implications fiscales, tableaux des effets financiers*, Les éditions Yvon Blais inc., Montréal, 1987, 300 pages. ISBN 2-89073-603-2.**

Dans un ouvrage qui en est déjà à sa deuxième édition, Gilles Gariépy et Pierre Marcoux analysent les implications fiscales des pensions alimentaires. Leur volume est principalement composé de tableaux permettant d'établir rapidement l'impact financier du paiement et de la réception d'une pension alimentaire, selon le revenu du payeur et celui du bénéficiaire. Ces tables, de consultation facile, seront certainement utiles à tous ceux qui négocient, paient ou reçoivent des pensions alimentaires, mais elles n'intéresseront probablement que ceux-ci. Fort heureusement, elles sont précédées et complétées d'un texte d'une soixantaine de pages dans lequel les auteurs exposent très clairement les principes juridiques se rapportant à la question de l'imposition et de la déductibilité des pensions alimentaires. Cette étude est assez bien faite pour retenir l'attention de tous ceux qui désirent se familiariser avec la question. Dans un premier chapitre, messieurs Gariépy et Marcoux, après avoir résumé les dispositions

législatives pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale et de la *Loi sur les impôts* du Québec, analysent à quelles conditions une pension alimentaire est imposable pour le bénéficiaire et déductible pour le payeur et rapportent comment chacune de ces conditions a été interprétée par les tribunaux. Le deuxième chapitre traite de la déductibilité des frais légaux et comptables ; le troisième analyse les implications fiscales du paiement d'une pension alimentaire lorsque le payeur ou le bénéficiaire n'est pas un résident canadien. Dans un quatrième chapitre, que l'on ne retrouvait pas dans la première édition de l'ouvrage, les auteurs décrivent brièvement les diverses implications fiscales du paiement ou de la réception d'une pension alimentaire. Les textes de loi cités dans le volume, les bulletins d'interprétation de Revenu-Canada et de Revenu-Québec, ainsi que des extraits de la nouvelle convention fiscale Canada-États Unis sont reproduits en annexe.

Bien sûr, ce volume est d'abord destiné à ceux qui ont à négocier des pensions alimentaires, à analyser leurs implications fiscales ou à rédiger des conventions portant sur ce sujet. Ils y trouveront l'essentiel de l'information relative aux incidences fiscales et à l'impact financier de la pension alimentaire et apprécieront certainement l'analyse qui en est faite. La présentation claire de l'ouvrage leur permettra de retrouver facilement le renseignement recherché. Ce volume, révisé et réédité chaque année, deviendra donc certainement comme le souhaitent les auteurs, « un outil efficace d'une utilisation courante ».

**Marie PRATTE**

Professeuse à la Faculté de droit  
de l'Université d'Ottawa

***Fundamentos culturales de la paz en Europa***  
**(Fondements culturels de la paix en Europe),**  
ISBN 84-7665-022-1 (pour l'œuvre com-  
plète).

**Vol. I :** *Bases y aspectos sociosanitarios y médico-iusprivatísticos* (Bases et aspects sociologiques-sanitaires, médicaux et de droit privé), J. FERNANDEZ-CREHUET,

A. PINEDO et J. MONTERO, éditeurs, Barcelone, Promoción Publicaciones Universitarias, 1986, 385 pp., ISBN 84-7665-023-X.

**Vol. II :** *Bases y fenómenos iushistóricos, jurídico-políticos y ético-económicos* (Bases et phénomènes d'histoire du droit, juridico-politiques et d'éthique économique), M. J. PELAEZ, A. AGUIRRE, C. RODRIGUEZ et E. ZURAWKA, éditeurs, Barcelone, P.P.U., 1986, pp. 387-804, ISBN 84-7665-024-8.

**Vol. III :** *Raíces y aspectos iushistóricos, filosófico-políticos y sociológico-sanitarios* (Racines et aspects d'histoire du droit, de philosophie politique et de sociologie sanitaire), J. FERNANDEZ-CREHUET et M. J. PELAEZ, éditeurs, Barcelone, P.P.U., 1987, pp. 805-1100, ISBN 84-7665-025-6.

**Vol. IV :** *Abstracts, Discursos, Diálogos* (Résumés, discours, dialogues), J. FERNANDEZ-CREHUET, M.J. PELAEZ, M. MARTINEZ, A. AGUIRRE, E. ZURAWKA, C. RODRIGUEZ-PASCUAL, éditeurs, Barcelone, P.P.U., 1987, CXXXI pp., ISBN 84-7665-022-1.

Dans le but de rendre hommage au juriste catalan Ferrán Valls Taberner pour le centenaire de sa naissance, la Chaire d'histoire du droit et des institutions de l'Université de Malaga, dirigée par le professeur M. J. Peláez, en collaboration avec d'autres organismes universitaires voués à la coopération internationale de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Italie et du Canada, vient de publier ces quatre volumes interdisciplinaires.

L'effort déployé à l'Université de Malaga par les professeurs Fernández-Crehuet, de la Faculté de médecine et Peláez, de la Faculté de droit, est impressionnant. Ils ont regroupé dans les trois premiers volumes soixante études dans lesquelles on aborde une multitude de questions se rattachant au thème général des fondements culturels de la paix. Le droit, souvent dans sa dimension historique, la médecine, la philosophie, l'économie, la démographie, la sociologie, les sciences politiques se côtoient sans heurt. Des professeurs de plusieurs universités espagnoles (Malaga, Grenade, Nacional de Educación a Distancia,

Complutense, Alcalá de Henares, Barcelone, Navarra, Santiago de Compostela, Saragosse et Cordoue), françaises (Paris IV, Toulouse-LeMirail), italiennes (Bologne, Turin) et d'autres pays (Catholique Portugaise, Ottawa, Tennessee Technological), ainsi que des spécialistes non rattachés à des universités, ont apporté leur contribution.

Il s'agit, pour la plupart, d'études qui vont au fond des questions et qui abordent avec courage des aspects souvent passés sous silence. À cet égard, l'étude du professeur Jérôme Lejeune, « Génétique, éthique et manipulations » (vol. I, pp. 29-42) mérite certes une mention toute spéciale. Écrite par un grand professeur de génétique, elle pose beaucoup de questions au juriste et apporte des éléments de réflexion qu'on ne peut ignorer.

Dans un ouvrage de cette envergure il est difficile de faire un résumé de son contenu : les *abstracts* publiés dans le volume IV (pp. XIX-LXXXI) en donnent ce-

pendant un bon aperçu. Le professeur Fernández-Crehuet, dans son discours de clôture, souligne l'idée maîtresse des communications, souvent reprise : « la paix est fondamentalement un bien intérieur et il n'est pas étranger à la personne [...]. À la paix intérieure, à la paix de chacun on y arrive fondamentalement par la voie de l'éducation, alors que là à la paix internationale on y parvient par la voie politique. [...] Chaque homme est appelé à conquérir la paix personnelle. Voilà le principal message et le résumé de ces journées » (vol. IV, pp. XI-XII).

La plupart des contributions, ainsi que les résumés et les dialogues — qui se sont tenus lors de la célébration du congrès à Marbella — sont évidemment en espagnol. L'ouvrage comporte, néanmoins une dizaine de textes en français, en anglais ou en italien.

**Ernest CAPARROS, s.r.c.**  
Professeur à la Faculté de droit  
de l'Université d'Ottawa